

Suj et :

Re: Mi se en pl ace mesure de protecti on

De :

Patrice CHASSAING <MAIL PC>

Date :

08/09/2015 18: 04

Pour :

Sebastien Louis <sebastien.louis@ast-asso.fr> ,

TI-LAGNY-SUR-MARNE/TUTELLES-MAJEURS <tutma.ti-lagny-sur-marne@justice.fr>

Monsi eur LOUIS,

Je suis étonné que vous n' ayez pas résilié la location de l' appartement car il semble que vous n' ayez jamais eu l' intention de laisser Mme CHASSAING choisir son destin avec la participation de son fils... J' avais cru comprendre lors d' une conversation avec Mr le Juge que votre interventi on n' était destiné qu' à faire sortir Mme CHASSAING de la honteuse hospitalisati on qu' elle subi ssait à l' hôpital de Marne-la-Vallée.

A cet égard, vous êtes prié de ne pas continuer des dépenses inutiles, et donc d' arrêter de payer pour un appartement qu' elle n' utilise plus !!! Dépêchez-vous, je crois que c' est vers le 9 de chaque mois.

Il va de soit que peu de personnes accepteraient de laisser une personne sous neuroleptiques seule dans un appartement qu' elle louerait ... et de vous y laisser entrer tellement vous êtes grossier.

Pour votre inventaire, j' ai plus confiance en moi qu' en vous et j' ose espérer que l' on m' aura rendu la tutelle au plus vite, en effet pour moi vous êtes déjà coupable de délaissement, d' incompétence, d' abus de confiance, d' ingérence dans la vie privée et sûrement de tout un tas d' autres choses. Combien de fois avez-vous vu Mme CHASSAING depuis le jour de sa sortie de l' hôpital ?

Votre fonction me suggère un seul mot : écœurement.

Alors j' attends que Mr le Juge revienne à la raison de sa mission, il doit me rendre la tutelle ...

Vous voyez, je n' ai pas besoin d' une semaine pour vous répondre.

Cordi al ement.

Le 08/09/2015 14:54, Sebastien Louis a écrit :

>

> Monsi eur CHASSAING,

>

>

>

> Aucune sortie n' est accordée pour le moment.

>

> Je souhaiterai une participati on active de votre part à la mesure de protecti on.

>

> J' attends avec impatience que vous me proposiez un rendez-vous à l' appartement de votre mère pour que je puisse effectuer l' inventaire.

>

>

>

> Bi en cordi al ement.

>

>

>

> Sébastien LOUIS, Di recteur

>

>

2015-09-08-MAIL-Re-Mi se-en-pl ace-mesure-de-protecti on. txt

>
> Logo

> 11 rue de Courtalin, Bât B, Rdc

> 77700 MAGNY LE HONGRE

>

>

> P. 06. 83. 30. 98. 46

> T. 01. 60. 43. 44. 80 (9h-12h)

> F. 01. 60. 43. 60. 26

> M. sebastien.louis@ast-asso.fr

>

>

>

>

>

> De : Patrice CHASSAING [mailto:MAIL.PC]

> Envoyé : mardi 8 septembre 2015 13:19

> À : Sébastien Louis <sebastien.louis@ast-asso.fr>;

TI-LAGNY-SUR-MARNE/TUTELLES-MAJEURS <tutma.ti-lagny-sur-marne@justice.fr>

> Objet : Re: Mise en place mesure de protection

>

> Messieurs, Mesdames,

>

> J'attends toujours vos réponses concernant les autorisations de sorties pour Mme CHASSAING Maria Edite.

> Je pense qu'il ne faut pas une semaine pour comprendre qu'il s'agit d'abus multiples sur la personne de Mme CHASSAING, qui jusque là était capable d'exprimer des volontés comme celles de sortir de la maison de retraite ou d'aller voir de la famille à l'étranger.

>

> Il serait temps d'arrêter cette petite comédie car vous avez organisé une détention administrative en restreignant les sorties de Mme CHASSAING.

> J'attends que l'on me confirme qu'en tant que fils je peux emmener Mme CHASSAING où elle le souhaite.

>

> C'est une honte, si vous ne voulez pas rendre service alors il vaut mieux que vous démissionniez.

>

> Cordialement.

>

> Le 31/08/2015 06:13, Patrice CHASSAING a écrit :

> Monsieur Louis,

>

> L'inventaire est très simple, il ne lui reste que :

> - quelques vêtements (valeur neuve < 500€)

> - quelques babioles pour rendre sa vie plus facile dans son appartement (1 téléphone à 220€ datant de 2 ans, des poignées à ventouses et 1 siège de bain ...)

> - 1 lecteur DVD (1994 : 20€)

> - 1 décodeur TNT (2012-2013 : 25€)

> - 1 TV Panasonic, écran cathodique que je lui avais donné (2007 :

<http://cause.i.am.online.fr/wordpress/?p=278>)

2015-09-08-MAIL-Re-Mi se-en-pl ace-mesure-de-protecti on. txt

> - ses comptes bancaires en France dans lesquels vous pouvez allégrement et dont vous vous êtes emparé avidement, vous n'avez qu'à regarder les lignes de débits (SOSH, AXA, Mutuelle, location appartement, impôts ...)

>
> On ne parlera pas de la maison et de ses biens (meubles, etc...) dont Mme Wohlschlegel s'est déjà débarrassé (2008).

> Il y a bien sûr cette bague de fiançailles qui avait disparu à la maison de retraite "La résidence de Diane" à Claye Souilly et qui aurait dû faire l'objet d'une plainte par le deuxième tuteur de l'époque (2012 : je l'avais prévenu) ...

> Demandez à vos prédécesseurs leurs inventaires, j'avais bien pris soin de ne pas acheter de matériels après les décisions de Mr le juge ADAM. Vous nous donnez tellement confiance ...

>
> Bref, la tutelle française avait tout pris, il ne vous restait plus que Mme CHASSAING.

>
> Alors heureux ?

>
> Mme CHASSAING attend avec impatience de partir en vacances dans un pays de la CEE pour voir sa famille. Et nous attendons toujours votre accord, car c'est mauvais de ne pas partir en vacances comme l'atteste la photo ci-jointe ...

> D'ailleurs, quelles sont les conditions de la détention que vous lui imposez ? Puis-je la sortir de la maison de retraite en ma compagnie, voyager en France ... ? Déjà que je ne peux pas choisir son dentiste.

>
> Je suis sûr que vous avez passé de bonnes vacances, et je vous souhaite une bonne rentrée.

>
> J'attends toujours que la justice française respecte les engagements de la France en matière de Droits de l'Homme, en me redonnant la tutelle ou en l'annulant.

>
>
> Cordialement.

>
>
> Le 24/08/2015 08:46, Sébastien Louis a écrit :

>
> Monsieur CHASSAING,

>
>
>
> Suite à notre nomination en tant que tuteur de votre mère, je vous rappelle que je dois effectuer un inventaire de son patrimoine.

> Qu'est devenu l'appartement qu'elle vous louait à Chelles ? A t'il été débarrassé ? Le bail est-il résilié ? Toutes ces démarches ne peuvent-être effectuée sans moi.

>
>
>
> Comme je vous l'avais déjà demandé auparavant, vous devez me faire parvenir tous les documents relatifs à la gestion du dossier de votre mère. Depuis le 16/06 je n'ai toujours rien reçu.

>
>
>
> Dans l'attente de votre réponse rapide.

>
>
>
> Bien cordialement.

>
>
>
> Sébastien LOUIS, Directeur

>

